

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles en écrivant à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation  
À chaque changement de propriété, la carte d'immatriculation doit être transmise au nouveau propriétaire après avoir été endossée par les parties. Le nouveau propriétaire est tenu de l'envoyer au SIRE dans le délai fixé par le règlementation en vigueur, suivant la date où elle lui est remise, sous peine d'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme pièce d'identification de l'animal immatriculé. Seul le document d'identification portant le même numéro SIRE et UELN permet cette identification (Règlement (UE) 2015-262).

100,00%

Propriétaire(s) : MME CONSTANCE JOCTEUR-SEMBLAT

Le Directeur Général de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation

Jean-Roch GAILLET

69630 CHAPONOST

Propriétaire destinataire :  
MADAME CONSTANCE JOCTEUR-SEMBLAT  
13 ROUTE DES COLLONGES

Pompadour, le : 22/06/2021

Date de naissance : 26 mai 2019

Sexe : FEMELLE  
Père : CONNOR (DEU), HOLST

Mère : CANEPICE AUFAY, SF

Robe : BAI FONCE

Race : SELLE FRANCAIS

N° UELN : 25000119362119S

N° SIRE : 19362119S



# JUST BLACK DU VALOIS

Enregistrement de la propriété déclarée au fichier central des équidés

## CARTE D'IMMATRICULATION



République Française - Ministère chargé de l'Agriculture